



Conseil Municipal du 27 mars 2012

Invitation

La commission des Affaires Sociales et le C.C.A.S. de La Bruffière vous proposent une conférence d'information sur

« les droits de succession, aide sociale, mesures de protection »

Qui hérite ? Combien ça coûte, Anticiper..

Récupération Aide sociale...

Le mardi 11 septembre 2012

à 20 heures

à la salle polyvalente

Trois intervenants animeront cette soirée :

Me ROUILLON, notaire

M. VILLENEUVE du service de l'aide sociale du Département de la Vendée

Mme DURIEZ de l'UDAF

Pour que le débat réponde à vos attentes, vous pouvez dès à présent **déposer vos questions**

à la Mairie ou

EHPAD Etoile du Soir

Conférence gratuite et ouverte à tous.

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, ROBIN Bruno, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MOCQUET Sylvie, CHUPIN Carole, VINET Sylvaine, GOUET Didier.

Absents représentés : LEBOEUF Philippe représenté par GABORIEAU Jean-Luc, VINET Marielle représentée par GUILLOT Yves, CORRE Estelle représentée par GOUET Didier.

AMENAGEMENT URBAIN

Droit de Préemption Urbain

Vente de bâtiments pour lesquels la Commune n'a pas exercé son droit de substitution à acquérir.

SA ATREALIS RESIDENCES
Maison - 22, rue Joël Martel

Consorts MERLEAU
Maison - 12, rue des Cordiers

Consorts SORIN
Maison - 4, rue des Trois Provinces

Impôts locaux - Vote des taux 2012

Après délibérations sur les différentes propositions de révision des taux des impôts locaux, le Conseil Municipal, a fixé à la majorité relative les taux d'imposition pour l'année 2012.

| TAXE | TAUX 2012 |
|---------------------------------|--|
| HABITATION | 29,19 % DONT 19,11 % DE TAUX COMMUNAL ET 10,08 % SUITE AU TRANSFERT DE TAUX DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE |
| FONCIER BATI | 17,08 % |
| FONCIER NON BATI | 52,96 % |
| COTISATION FONCIERE ENTREPRISES | 24,25 % |

Le Conseil Municipal avait décidé dans sa délibération du 13 septembre 2011 de passer l'(AGB) Abattement Général à la Base des impositions de 10% à 15%. Cette décision a pour effet, en contrepartie des taux proposés, de **diminuer les bases d'imposition** sur lesquelles s'applique le taux de la taxe d'habitation. En tenant compte de cet abattement de 15%, l'imposition en TH de la Commune est inférieure à la moyenne du Canton, ce qui est également le cas pour le taux du foncier bâti.

FINANCES

Budget Principal et Budgets annexes / Comptes Administratifs & Comptes de Gestion de l'exercice 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion et le compte administratif de l'exercice 2011.

Budget Annexe Lotissement « Le Clos des Garennes 1 » Clôture

Les écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération de lotissement « Le Clos des Garennes 1 » ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération de lotissement.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de clore le budget annexe de lotissement dénommé « Le Clos des Garennes 1 ».

AMENAGEMENT URBAIN

Construction d'un bâtiment d'accueil pour le cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'agissant du marché relatif à LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL POUR LE CIMETIÈRE, et à la suite de la mise en concurrence prévue par la loi décide de l'attribution des lots pour un montant de 170 096,64 € H.T.

Conseil Municipal du 2 mai 2012

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, VINET Marielle, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, MOCQUET Sylvie, GOUET Didier.

Absents représentés : BROCHARD Francky représenté par RICHARD Christophe, CHUPIN Carole représentée par VINET Marielle, VINET Sylvaine représentée par GABORIEAU Jean-Luc.

FINANCES

Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versé par l'Etat, est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie communale.

Cette donnée n'a pas été réactualisée depuis plusieurs années auprès des services de la Préfecture, la longueur actuellement prise en compte est de **66 528 mètres**. Cette longueur des voies communales est régulièrement modifiée par intégration successive des nouvelles voiries créées notamment lors des opérations de lotissements.

Le terme générique de Voirie Communale regroupe en réalité plusieurs catégories de voies qui n'ont pas le même statut juridique :

La voirie routière qui fait partie du domaine public communal, régie par le code de la voirie routière, à savoir :

- Les voies à caractère de rues situées en agglomération ;
- Les voies à caractère de route situées hors agglomération ;
- Les voies à caractère de place ou parking ouvert à la circulation publique.

La voirie rurale qui fait partie du domaine privé de la commune, régie par le code rural et de la pêche maritime à savoir :

- Les chemins ruraux

Au 1^{er} janvier 2012, la longueur de la voirie communale se compose comme suit :

| TYPE DE VOIES | LONGUEUR EN METRES |
|-------------------------------------|--------------------|
| Rues | 14 315 |
| Voies communales hors agglomération | 59 559 |
| Places et parking | 2 290 |
| Sous total domaine public | 76 164 |
| Chemins ruraux | 29 245 |
| TOTAL | 105 409 |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter au 1^{er} janvier 2012 la nouvelle longueur de la voirie communale à **105 409 mètres**, et sollicite l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture.

SERVICES TECHNIQUES

Recrutement sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à temps complet (CAE)

Chaque année un renfort temporaire pour la période printemps / été est nécessaire pour les services techniques.

Une personne déjà recrutée ponctuellement au cours de l'année 2011 est éligible au dispositif du CAE et, il est possible du fait de l'aide de l'Etat de recruter sur une durée sensiblement plus longue d'une part et d'autre part d'accompagner ce jeune adulte dans le début de sa vie professionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure, une convention dans les conditions suivantes :

Fonction de paysagiste pour le service « espaces verts », avec comme tuteur le Responsable des Services Techniques.

Date de début : 10 mai 2012

Durée de la convention : 6 mois

AMENAGEMENT URBAIN

Démolition et aménagement des espaces de la Rue de Nantes vers place V. Ansquer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les appels d'offres pour LA DÉMOLITION ET L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE LA RUE DE NANTES VERS LA PLACE V. ANSQUER pour un montant de 130 955,50 € H.T.

Un second appel d'offres sera lancé pour les lots déclarés infructueux.

Les informations sont extraites des délibérations du Conseil Municipal ; si vous souhaitez les consulter dans leur intégralité vous pouvez en prendre connaissance sur le panneau d'affichage en Mairie ou sur le Site Internet de la commune. www.labruffiere.fr dans la rubrique : Conseil Municipal / les compte-rendus.

Bulletin trimestriel

Parution début octobre

Dépôt des articles avant le
15/09/2012

Gérant : Conseil Municipal
Rédaction : Commission Communication
Imprimerie : Mairie de la Bruffière

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, VINET Marielle, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MOCQUET Sylvie, GOUET Didier.

Absents représentés : CORRE Estelle représentée par LEBOEUF Philippe, CHUPIN Carole représentée par GUILLOT Yves, VINET Sylvaine représentée par GABORIEAU Jean-Luc.

SCOLAIRE / JEUNESSE

Réaménagement de l'ancien périscolaire du groupe scolaire public

Marché relatif AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN PÉRISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les différents lots pour un montant de 68 472,66 € H.T.

AMENAGEMENT URBAIN

Extension du cimetière

Marché relatif à « L'EXTENSION DU CIMETIÈRE », le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le lot « Terrassement - Voirie - Assainissement » pour un montant de 164 911,00 € H.T.

Raccordement à l'égout – les délais et les modalités

1/ Les usagers ont un délai de 2 ans à partir de la mise en service du réseau pour procéder au raccordement effectif de leur immeuble si celui-ci existe à la pose du collecteur les desservants.

Au terme de ce délai, conformément aux prescriptions de l'art. L 1331-8 du Code de la Santé Publique, le propriétaire qui ne s'est pas raccordé sera astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance d'assainissement qu'il aurait payée si son immeuble avait été raccordé au réseau, majorée de 100%.

Les abonnés s'alimentant totalement ou partiellement par une autre source que le service d'eau public sont assujettis de la manière suivante :

Rénovation de la Mairie – Approbation du programme

Les principales caractéristiques du projet concernant le programme technique pour la rénovation de la Mairie sont les suivantes :

- Améliorer l'accueil du public
- Rationaliser l'aménagement intérieur par une réorganisation des espaces
- Maîtriser les consommations d'énergies par une démarche de labellisation BBC rénovation
- Améliorer l'accessibilité par l'installation d'un ascenseur (équipement obligatoire pour un bâtiment public avec étage)

| TABLEAU DE SURFACES | | | |
|------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Niveau | Fonctions | SURFACES | TOTAUX |
| SOUS-SOL | ESPACES COMMUNS ET TECHNIQUES | 227,00 m ² | 227,00 m ² |
| REZ-DE-CHAUSSEE | ESPACES D'ACCUEIL | 100,00 m ² | 284,00 m ² |
| | BUREAUX ADMINISTRATIFS | 40,00 m ² | |
| | BUREAUX DES ELUS | 45,00 m ² | |
| | ESPACES COMMUNS ET TECHNIQUES | 99,00 m ² | |
| PREMIER ETAGE | ESPACE DE REUNIONS ET CONVIVIALITE | 148,00 m ² | 278,00 m ² |
| | BUREAUX ADMINISTRATIFS | 50,00 m ² | |
| | ESPACES COMMUNS ET TECHNIQUES | 80,00 m ² | |
| GRENIER | ESPACES COMMUNS ET TECHNIQUES | 66,00 m ² | 66,00 m ² |
| TOTAL DES SURFACES DU PROJET | | | 855,00 m ² |

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme technique tel que présenté et le montant prévisionnel au stade programme arrêté à 1 465 321 €.

Un forfait minimum de 30 m³ par an et par personne vivant au foyer sera appliqué tant pour les logements desservis uniquement par un puits que pour ceux dont la consommation d'eau relevée au compteur du réseau public d'adduction d'eau potable est inférieur à ce minimum et alimenté par 2 sources (réseau et puits).

2/A la demande de la Commune, la SAUR contrôle la conformité des branchements aux réseaux d'assainissement.

Il s'avère que certains branchements ne sont pas conformes.

D'ores et déjà, certains propriétaires se sont engagés à procéder à la mise en conformité de leur installation.

D'autres, par contre, se montrent récalcitrants ou ne donnent pas suite aux demandes de la Commune.

Vu l'article L-1331-8 du Code de la Santé Publique autorisant le Conseil Municipal à prendre une sanction financière envers les propriétaires refusant d'effectuer les travaux indispensables à la mise au normes de leur installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de majorer de 100% la redevance d'assainissement des propriétaires récalcitrants.

Observations

Les travaux d'assainissement en cours dans l'agglomération ont permis d'identifier un certain nombre de raccordements mal réalisés : eaux usées se déversant dans le réseau des eaux pluviales ou des eaux pluviales se déversant dans le réseau des eaux usées.

Afin d'améliorer les rejets vers la Moselle et vers la station d'épuration, des contrôles vont être réalisés dans ce secteur d'habitations par la SAUR qui gère pour la Commune l'état de nos réseaux d'assainissement.

Merci de réserver le meilleur accueil aux agents de la SAUR qui prendront contact individuellement avec vous pour ces vérifications.

Au titre des monuments historiques, un périmètre adapté pour la protection de l'église et un périmètre de 500 mètres pour la protection du château de l'Echasserie ont été institués.

De cette reconnaissance patrimoniale résulte quelques contraintes, en particulier la nature et les couleurs des matériaux employés sur les parties extérieures de nos propriétés (ex : la couleur blanche est interdite).

Avant de réaliser des travaux divers (changement d'ouvertures, de clôtures, ravalement des façades ou autres travaux), vous devez effectuer une déclaration préalable en Mairie. Dans certains cas, un permis de construire sera nécessaire (lors des changements de destination d'un bâtiment). Merci de veiller à vous renseigner en Mairie sur les démarches et leur délai avant le lancement de vos projets.

Les balades de l'été

L'Office de Tourisme Terres de Montaigu et les Communes du Canton vous proposent un programme de balades pédestres.

| | | |
|-------------------------|-------|--------------------------|
| Jeudi 5 juillet | 19h00 | St Hilaire de Loulay |
| Mardi 10 juillet | 19h00 | La Bernardiere |
| Mardi 17 juillet | 19h00 | St Georges de Montaigu |
| Vend. 20 juillet | 18h30 | Cugand |
| Lundi 23 juillet | 18h30 | Treize Septiers |
| Vend. 27 juillet | 18h30 | La Boissière de Montaigu |
| Lundi 6 août | 18h30 | Boufféré |
| Jeudi 16 août | 18h30 | La Guyonnière |

Ouverture de la billetterie 30 mn avant le départ

La randonnée sera suivie du verre de l'amitié et du tirage au sort de la tombola.

Permanences Assistante Sociale

Permanences les 2ème et 4ème mardis de chaque mois de 9h30 à 12h00 sur rendez-vous, à la Mairie.

- Prendre rendez-vous au préalable au Centre Social au 02 51 94 16 70.

Recensement militaire

Les jeunes nés entre le 1er et le 31 juillet 1996 doivent se présenter en Mairie avec le livret de famille de leurs parents avant le 31 juillet 2012. Nous vous rappelons le caractère obligatoire de cette démarche, l'attestation qui sera remise, étant nécessaire pour toute inscription à un examen ou concours.

Lutte collective contre les rats et les souris

Si vous souhaitez commander du raticide, souricide, des bons de commande sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie et à nous retourner **avant le 15 septembre 2012**. Les produits commandés vous seront livrés à partir du lundi 8 octobre 2012.

Tarifs 2012

| | |
|---|---------|
| Raticide 1 kg | 9,00 € |
| Raticide 3 kg | 21,50 € |
| Souricide 1kg | 10,80 € |
| Raticide 20 kg (réservé à usage professionnel) | 68,00 € |
| Clé pour tendre un piège-pince à taupes | 4,50 € |

| Nom - Prénom | Nature des travaux | Adresse |
|-----------------------|--|-------------------------------|
| HENDRICK Yann | Panneaux solaires photovoltaïques | 10, rue de Lattre de Tassigny |
| AUGEREAU Thérèse | Réfection de toiture | 2, Place Jeanne d'Arc |
| AUBIN Josette | Ravalement de façade | 56, rue de Nantes |
| RETAILLEAU Gérard | Ravalement de façade et peinture des ouvertures | 64, rue de Nantes |
| PICOT Laurent | Clôture mitoyenne | 11, rue Emile Amélineau |
| ONNO Laurent | Clôture | 33, rue de la Péninsière |
| DURAND Julien | Clôture | 20, rue André Collinet |
| GUYONNEAU Jérémy | Création d'ouvertures et surélévation habitation | 31, rue d'Autun St Symphorien |
| RICHARD Mickaël | Surélévation de clôture | 2, impasse des Jardins |
| LE BELLEC Sylvain | Réfection de toiture | 5, rue de Nantes |
| PAYNE Timothy | Transformation d'un préau en atelier | 24 Bis, rue du Moulin |
| BOUSSEAU Philippe | Abri de jardin | 2, impasse Louis Chaigne |
| APARICI Vincent | Division de terrains | Rue Léon Pervinrière |
| BOUCHER Emmanuel | Abri de jardin | 15, rue Emile Amélineau |
| SECHER Grégory | Clôture mitoyenne | 5, rue René Couzinet |
| TANGHE Olivier | Changement porte | 4, rue du Bocage |
| GROUE Françoise | Peinture volets - grille extérieur et portillon | 11, Place Jeanne d'Arc |
| TRAVERT Aurélien | Réfection d'une toiture d'un garage | 23, rue du Bocage |
| LAURENT Didier | Clôture et portail | 8, rue des Jonquilles |
| BACHELIER Cédric | Clôture | 6, rue des Amarantes |
| SNC LE PARADIS | Modification de façade | 14, rue de Nantes |
| GUERIN Joseph | Abri de jardin | Les Grandes Fontaines |
| AUGER Monique | Changement d'ouvertures | Rue de Pointe à Pitre |
| BONNEAU Rodolphe | Panneaux solaires photovoltaïques | 64, rue du Cardinal Richard |
| PALLARD Thierry | Modification d'ouverture et ravalement de façade | 30, rue d'Autun St Symphorien |
| LIMOUSIN Jean-Jacques | Panneaux solaires photovoltaïques | Le Chataignier |
| ANDRE Willy | Modification de façade | Le Recrédy |

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

FAMILLES RURALES « COUNTRY »

La saison 2011-2012 se termine. Chaque vendredi de 20 h 30 à 22 h, les « star's country » ont « flirter » avec la musique country. Les 33 adhérents (es) de l'association ont pu découvrir ainsi 19 danses.

Des démonstrations ont été réalisées lors de la fête de la musique et du gala de danse. Une autre est prévue lors de la « randonnée family » du 30 septembre 2012.

Pour ceux et celles qui sont intéressés par la danse « country », 2 cours en septembre seront ouverts, ils ou elles seront les bienvenus.

Un cours débutant pourra être fixé pour la saison 2012-2013 si le nombre de participants le permet.

Pour tous renseignements, contactez :

Florence GUILLOT au 02 51 46 43 61